

# **Badische Landesbibliothek Karlsruhe**

**Digitale Sammlung der Badischen Landesbibliothek Karlsruhe**

**Protocole de la Commission Centrale pour la Navigation  
du Rhin. 1833-1869**

**1834**

4 (11.7.1834)



1834.

P R O T O C O L L E

Session de Juillet.

Nº IV.

de la Commission centrale pour la navigation du Rhin.

En présence de M. M. les Commissaires suivants.

Pour Bade, de M<sup>r</sup>. de Dusch.

„ la Bavière, „ „ de Nau.

„ la France, „ „ Engelhardt.

„ la Hesse, „ „ Verdier. Président

„ Nassau, „ „ de Roessler.

„ les Paysbas, „ „ Ruhr.

„ la Prusse, „ „ de Schütz.

Mayence le 11 Juillet 1834.

§ I.

Révision et apurement de la  
comptabilité de l'Inspecteur en  
chef pour la période financière  
du 1<sup>er</sup> Juillet 1833 au 1<sup>er</sup> Juillet 1834.

L'Inspecteur en chef ayant présenté avec son rapport du  
30 Juin d<sup>er</sup> son compte des recettes et dépenses faites pendant  
la période financière susindiquée, d'après le dernier arrêté de  
compte et le Budget de  $\frac{1833}{1834}$  voir le protocole N<sup>o</sup> III de la  
session de Juillet 1833.

La Commission centrale après avoir entendu le rapport et  
l'avis des Commissaires de France et des Pays-bas, arrête le  
dit compte ainsi qu'il suit:

Recette	En caisse de l'exercice	francs	Cent.
		1300	67.
	Recettes courantes		
	d'après le Budget	14,900	00.
	Total	16,200	67.
Dépense		15,606	51.
	Encaisse	594	16.

provenant



provenant des allocations:

	frs.	cs
pour frais de voyage de l'Inspecteur en chef	514	10
pour frais de Bureau de la Commission centrale	80	06
	594	16

§. II.

L'Inspecteur en chef ayant de même présenté son compte de recette et dépenses faites pendant la même période financière en exécution de l'arrangement conclu entre les Etats riverains au sujet des pensions et consigné au protocole N<sup>o</sup> VIII de la session de Juillet 1833.

La Commission centrale, après avoir entendu le rapport et l'avis des Commissaires de France et des Pays-bas, arrête cette comptabilité ainsi qu'il suit:

	francs.	Cent.
Recettes		
{ pour arrérages de pensions . . . . .	28,160	10
{ pour les pensions courantes . . . . .	31,663	23
Total . . . . .	59,823	33
Dépenses		
{ Pensions arriérées . . . . .	28,160	10
{ Pensions courantes . . . . .	31,663	23
Total . . . . .	59,823	33

Il est à observer que jusqu'à la clôture de ce compte aucune mutation dans l'Etat du personnel n'a eu lieu.

Conclusion

La Commission centrale, en remerciant l'Inspecteur en chef des soins apportés dans cette gestion ordonne qu'expédition du présent protocole lui sera adressée, pour lui servir de décharge

./Sig./ de Dusch, de Nau, Engelhardt,  
Verdier Président, de Roessler, Ruhr, de Schütz

Pour expédition conforme  
Le Président de la Commission Centrale.